

KANTOOR VAN DEN
Notaris Vrindts, te Tongeren.

VERKOOP VAN EEN HUIS.

Maendag 22 oktober 1860, te 2 uren namiddag, ten herberge van de kinderen Schoefs, genaemd het Paradys, te Tongeren, zal de notaris VRINDTS, ter rekvisitie van Mejufv. MARIA-ANNA CLERINX en de echtgenoot van den heer J. CLUCKERS, publiek verkoopen :

Het huis genaemd het Paradys, gelegen op den Grooten-Markt en uitroakende den hoek van den Botermarkt ; zynde lietzelve in goeden staet, gebouwd op groote kelders en allergeschikt tot koffyhuic en negocie. De verkoop zal geschieden onder zeer voordeelige conditie voor de betaling van de koopprys, en om in bezit te komen op 15 maert aenstaende.

STUDIE VAN DEN
Notaris Delvigne, te Tongeren.



AKKERLANDEN, TE RUTTEN.

Op woensdag 17 oktober 1860, om 2 uren 's namiddags, ten herberge van sieur Pascal Fontaine, kort by de kerk te Rutten,

Zal de notaris DELVIGNE, residerende te Tongeren, openbaerlyk verkoopen, de naken eigendom der navolde akkerlanden :

- 1° 25 aren gelegen te Rutten, in *Tongersveld*, reinende Henri Berden, de weg op Tongeren, de weduwe J. Paque en Peter Werelds.
- 2° 21 aren, in dezelfde gemeente, in het hoog *Herstappelveld*, reinende de erfgenamen Willem Engelborghs, de kinderen Henri Peters en de gebroeders Tomsin.
- 3° En 8 aren, in dezelfde gemeente, ter plaetse genaemd *kullerzaw*, reinende Herman Stréa, Lambert Kersten en Willem Boufflette.

ZEGT VOORTS.



DE BEAUX GROS

ARBRES CANADAS, A PIRANGE.

Vendredi, 19 octobre 1860, à 9 heures du matin, à la requête de monsieur le sénateur baron DE WOELMONT DE HAMBRAINE,

Le notaire DELVIGNE de Tongres, vendra publiquement et sur les lieux :

Environ 100 beaux et gros arbres canadas, croissants dans son bois sous Pirange, dit *bois de Pirange*.
A crédit moyennant caution.

VENTE PUBLIQUE

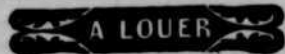
DE

BEAUX GROS CANADAS, A RUSSON.

Mardi 25 octobre au lieu de lundi 22 octobre 1860, à 9 heures du matin, à la requête de monsieur le baron DE SENZELLE DE HAMAL :

Le notaire DELVIGNE de Tongres, vendra publiquement et sur les lieux :

Environ 80 beaux arbres canadas, croissants dans ses prés, près du moulin de Russon. Réunion des amateurs, vis à vis du moulin.
A crédit moyennant caution.



POUR LE 15 MARS 1861,

un fort beau et bon MOULIN à FARINE, parfaitement monté, fort coup d'eau, avec environ 8 hectares de terres, prairies et prés, situé à Wonck sur le Geer, près de Visé.

S'adresser soit au propriétaire M. JANS-FONTAINE, à Oleye, près de Waremmé, soit au notaire DELVIGNE, à Tongres.

VENTE PUBLIQUE DE CHEVAUX, CHARRETTES ET ARBRES CANADAS ET FRÈNES, A FREEREN.

Lundi 22 octobre 1860, à 9 heures du matin, en la demeure et à la requête des enfants MARTIN, à Freeren. Le notaire DELVIGNE de Tongres vendra publiquement :



- 1° 9 bons chevaux de labour, propres au roulage ;
- 2° 4 charrettes, dont 2 de 14 centimètres, 1 simple et une de 17 centimètres ;
- 3° Et environ une 50^e d'arbres canadas et frènes, croissant dans un pré, près du pont à Freeren.

A crédit moyennant caution.



POUR LE 15 MARS 1861.

Un beau Corps de Ferme

avec environ 40 hectares de terres, prairies et prés, situé à Heurne-Saint-Pierre, commune de Vechmael, près Tongres.

S'adresser au propriétaire M. ROBERT DE BELLEFROID, à Heurne-Saint-Pierre susdit, les dimanche et mardi.

AVIS.

L'administration locale de la ville de Tongres, informe qu'une place de sous-instituteur à l'école primaire communale gratuite des garçons est vacante, et que les postulants auront à adresser leur demande à l'autorité locale susdite, franco, et avant le 15 octobre prochain.

Un traitement fixe de 600 frs par an est attaché à cette place.



VOOR DEN 15 MAERT 1861.

Een commercie huis, met stallen en aenhoorigheden, gelegen te Horpmael in de Smisstraat.
Zich te adresseeren aen M. MATHÉI, te Horpmael.

Véritable Elixir Tonique Anti-Glaireux

DU

DOCTEUR GUILLIÉ, PRÉPARÉ PAR PAUL GAGE, PHARMACIEN,
rue de Grenelle-Saint-Germain, 13, Paris.

M. PAUL GAGE a acheté, en 1832, la propriété de l'ÉLIXIR ANTI-GLAIREUX DU DOCTEUR GUILLIÉ, par acte passé devant M^e Cottenet, notaire à Paris, et enregistré. Ce n'est pas un remède secret, et la vente en est autorisée par divers arrêtés des cours impériales et de la cour de cassation.

L'ÉLIXIR DE GUILLIÉ, préparé par PAUL GAGE, offre à la thérapeutique l'un des médicaments les plus efficaces, les plus utiles et les plus économiques que l'on connaisse, comme purgatif et en même temps comme dépuratif.

Il est surtout utile aux médecins de campagne, aux pères de familles éloignés des secours médicaux et aux ecclésiastiques qui se donnent pour mission de visiter les pauvres malades et de secourir les indigents.

Il est également utile à la classe ouvrière à laquelle il épargne des frais considérables de médicaments.

Une expérience de plus de quarante années a démontré jusqu'à l'évidence que l'ÉLIXIR DE GUILLIÉ, préparé par PAUL GAGE, était d'une efficacité incontestable contre les fièvres des pays marécageux, les dysenteries, le choléra morbus, la fièvre jaune et les maladies épidémiques, contre les affections gouteuses et rhumatismales, contre les catharres de la vessie ; dans les maladies des femmes et des enfants, dans les maladies du foie et de l'estomac, dans les affections qui compliquent l'âge critique et la vieillesse, dans les gastralgies, les gastro-entérites, les engorgements glanduleux, les affections herpétiques et hépatiques, les engorgements pulmonaires, les hémorroïdes, etc., etc.

Une brochure explicative, qui est un véritable traité de médecine usuelle et domestique, est délivrée gratis avec chaque bouteille d'Élixir. Elle doit être exigée.

Un arrêté de la Cour impériale de Dijon, du 7 août 1854, a déclaré, sur le rapport des experts-chimistes, MM. Ossian Henry et Chevalier, membres de l'Académie impériale de médecine de Paris, et Lassaigue, professeur de chimie à l'École impériale vétérinaire d'Alfort, désignés par cette Cour pour en faire l'analyse, que l'ÉLIXIR DE GUILLIÉ, préparé par PAUL GAGE, était un perfectionnement de la formule des CODÈX FRANÇAIS, n° 327, que ce médicament, ainsi perfectionné, agissait toujours d'une manière constante et régulière, et que la vente en devait être autorisée.

Cet arrêté a été confirmé par la Cour impériale de Rouen, le 27 novembre 1855, par la Cour impériale de Metz, le 11 février 1857, et ce dernier par la Cour de cassation, le 14 mai 1857. Un arrêt semblable a été rendu par la Cour Suprême de Prusse, à la date du 23 mars 1855.

L'ÉLIXIR DE GUILLIÉ, préparé par PAUL GAGE a été contrefait, et M. GAGE a fait condamner les contrefacteurs à l'amende, aux frais, à des dommages-intérêts considérables, et à la publication, dans les journaux, aux frais des contrefacteurs, du jugement du tribunal de commerce du 17 mars 1856, et des arrêtés de la Cour impériale de Paris, 1^{re} chambre, des 12 janvier 1857 et 22 janvier 1858, qui avaient prononcé ces diverses condamnations.

Un nouveau jugement du tribunal de commerce de Paris, à la date du 31 mai 1858, a condamné les contrefacteurs à deux mille francs de dommages-intérêts au profit de M. PAUL GAGE.

Pour prévenir les suites funestes de la contrefaçon, M. PAUL GAGE a pris le parti de coiffer d'une bande de papier imprimé en rouge, sur fond sablé inimitable, avec sa signature écrite à la main, chacune des bouteilles d'ÉLIXIR DE GUILLIÉ qui sortent de sa pharmacie.

Le public est prié de refuser comme contrefaits, toutes les bouteilles qu'on lui présenterait sans être revêtues de cette marque distinctive, et surtout sans être accompagnées de la brochure.

L'Élixir se vend en bouteilles du prix de 6 fr ; et en demi-bouteilles 3 fr. 50 c.

Pour la vente en gros de l'ÉLIXIR DE GUILLIÉ, prépare par PAUL GAGE, s'adresser chez M. PAUL GAGE, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 13, Paris, et à Bruxelles, chez MM. DURAND et fils, MISSOTTEN et THILLEMANS, RENOU et C^e, VAN KERKHOVEN-DE GHEEST, VANDEN SCHRIECK et C^e, et pour la vente en détail, chez MM. SCHOOFFS, pharmacien, 15, rue de la Moutagne ; RAMLOT, pharmacien, 38, Grande rue des Bouchers.

Dépôt à Tongres, chez M. VRANCKEN, pharmacien, rue de Mestricht.

SMAKELYKE BUIKZUIVERENDE PILLEN BEREID DOOR CAUVIN,

APOTHEKER-SCHEIKUNDIGE DER HOOGERE SCHOOL VAN PARYS,

op de Place de l'Arc-de-Triomphe, n° 10, te Parys.

(CODEX n° 534).



Deze Pillen zyn verterend, versterkend en zuiverend ; door hunne werkdadigheid en door het gemaklyk gebruik, zyn zy het beste buikzuiverend medicament om de verstopping te brychten, de kwade vochten en de scherpeid des bloeds te verminderen en om de eenzaamheid in de levensfunctien terug te brengen. Samengesteld uit plantachtige zelfstandigheden, geven zy sterkte aen de ragswanden, zuiveren zy de ingewanden zonder de maeg te vermoeijen noch eenig orgaan te verzwakken.

Deze Pillen vereischen noch bevestigend, noch byzonderen drank ; onder dit opzigt zyn zy het gemaklykste en werkdadigste der zuiverende remediën ; ook worden zy met goeden uitslag voorgeschreven in de scherpe en ingewortelde ziekten, maegziekten, verstymingen, kortborstigheden, vallingen, keelpynen, darven, hoofpyn, koude klieren, enz. De verdienste d'zer Pillen kan in deze korte woorden opgesomd worden : de gezondheid herstellen of onderhouden. Prys der doos : 2 franken, met uitlegging in vyf talen.

ALGEMEEN DEPOT VOOR GANSCH BELGIE :

Te Brussel, by M. SCHOOFFS, apotheker, 15, Bergstraat ; te Tongeren, by M. VRANCKEN, apotheker, in de Mestrichtstraat.

Nota. — De heeren apothekers en drogisten zullen deze Pillen aen denzelfden prys bekomen als by M. CAUVIN, met zich te wenden tot M. SCHOOFFS.

VINAIGRE DE VIN,

PREMIÈRE QUALITÉ.

Chez la veuve COLLÉE, grand marché, n° 20.

BOUGIES DE L'ÉTOILE

ET CHANDELLES DE BRABANT,

chez M.-F. COLLÉE, grand'place, N° 20.

Boekhandel van M.-F. COLLÉE.

Grooten-Markt, n° 20.

DE PAUS.

Eenige kwestien nopens de tydsomstandigheden, door Mgr de Segur. — Een boekdeeltje van 56 bladzijden. Prys 5 centimen.

Ziekten en genezing van peerden, koeyen, schapen, geiten, zwynen, honden en andere huisdieren, door de Bal. 1,50

Huishouding en landbouw of raedgevingen en voorschriften vooral dienstig voor huishouders en voor landbouwers, door J.-M.-L. Vandebosch. fr. 1,50

Economie domestique et agricole ou conseils et instructions utiles surtout aux managers et aux cultivateurs, par J.-M.-L. Vandebosch, recteur de la chapelle d'Ovée, sous Tongres. 1,50

CARTES A JOUER
DE TOUTES QUALITÉS.